Image not found or type unknown

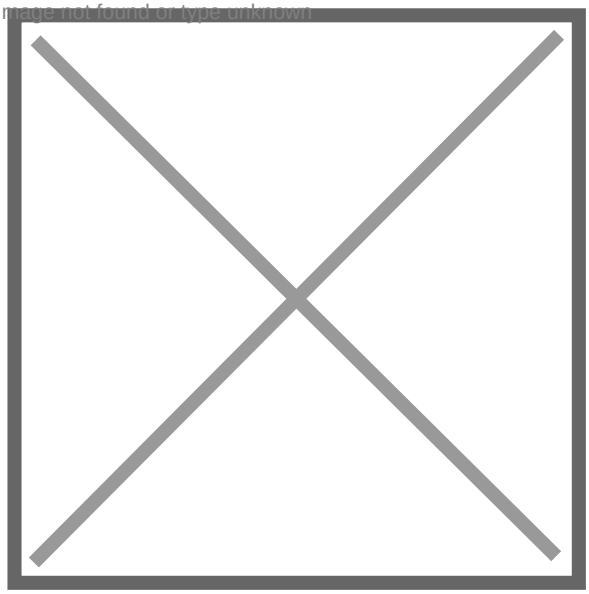

Je me suis fait avoir par mon "associé".

Par **Vincent76**, le **11/12/2019** à **11:26**

Bonjour,

Avec un ami, j'ai ouvert un magasin... enfin presque.

Nous avons monté tout le dossier ensemble, les visites de locaux, les tractations avec le banquier, la totale. Nous avons demandé un prêt de 80 000 euros, j'ai investi 6500€ dans le capital, mon associé 7500€, reçu une aide de l'état de 7500€.

Au moment de signer le prêt, j'attendais des documents de l'administration necessaires à la signature. Mais nous risquions de rater le local tant convoité si nous reportions. Donc, en urgence, en accord avec le banquier, mon associé a signé le prêt seul en étant le seul actionnaire évidemment avec la promesse de me faire rentrer au capital dés que possible.

Promesse non tenue, puisqu'après un an de travail à 60 heures par semaines non stop, la rénovation du local faite par mes soins (j'étais le plus manuel des deux), mon "ami" a décidé de se séparer de moi, serrure du magasin changé, menaces, accusation de vol.

Bref, j'ai tout perdu. Les 6500€ investis, les heures de travail. Je suis au RSA actuellement.

Est ce que j'ai un quelconque recours?

Par **morobar**, le **11/12/2019** à **20:07**

Bonjour,

SOit actyionnaire==>tribunal de commerce

SOit salarié==+> prudhomme.

Copyright © 2026 Experatoo.com - Tous droits réservés